



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires
Service Aménagement Biodiversité Eau
Nature et Prévention des Nuisances
Secrétariat de la Commission Départementale pour la
Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et
Forestiers

Metz, le 17/12/2018

Affaire suivie par :
Sylvie BINEAU - Tél : 03 87 34 33 94
Jeanne CAMPADIEU - Tél : 03 87 34 33 95
Courriel : ddt-cdpenaf@moselle.gouv.fr

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de PELTRE, vous avez saisi pour avis la Commission Départementale pour la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), par courrier reçu le 26/10/2018.

Lors de sa réunion du 11/12/2018, cette Commission a examiné votre projet, des remarques ont été émises concernant la taille importante du secteur Nj.

Néanmoins, elle a émis un avis favorable sur les STECAL (un secteur Aa pour des activités de loisirs de type hôtel et restauration à l'ancienne ferme de Basse Bévoïe, un secteur Ab pour le domaine de la communauté Emmaüs, un secteur Nj pour les anciens vergers et jardins sur les côteaux) et sur les règles de constructions pour les extensions et annexes des bâtiments d'habitation existants en zone naturelle et agricole.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

L'adjoint au chef du Service
Aménagement Biodiversité Eau,

Pierre SIBI

Copie : DDT de la Moselle / SABE / PAU (Agnès SUZZI)
Sous-préfecture de Metz

Monsieur le Président de Metz Métropole
Harmony Park
Direction Planification et Droit des sols
11 bd Solidarité – BP 55025
57071 METZ Cedex 3